

## Registre du CCNMO pour les méthodes et les outils d'application des connaissances en santé publique

### OUTIL D'INCLUSION – GUIDE DU RÉVISEUR

#### INSTRUCTIONS DU RÉVISEUR :

- Ce guide décrit les attentes quant au contenu des réponses, et fournit des définitions clés des points contenus dans l'outil d'inclusion.
- Deux réviseurs devraient remplir l'outil d'inclusion pour chaque ressource identifiée durant la recherche. Un réviseur devrait posséder de l'expérience en santé publique, en application des connaissances et en méthodes de recherche (ex. : l'un pourrait avoir de l'expérience en santé publique; l'autre, en application des connaissances et en méthodes de recherche).
- Les réviseurs peuvent indiquer leurs réponses directement sur le formulaire présenté dans la base de données Access, ou ils peuvent remplir un formulaire papier et transférer leurs réponses dans la base de données à un autre moment.
- Si la mention PEUT-ÊTRE est cochée à la Section II, ne passez pas à la Section III. Discutez-en avec le co-réviseur et/ou le superviseur de projet jusqu'à ce que vous obteniez un OUI ou un Non définitif.
- Les réponses aux questions de la Section II sont utilisées dans la Section III pour connaître la prochaine étape de l'examen de la ressource.
- Si les deux vérificateurs arrivent à une différente conclusion à la Section III, ils doivent discuter de cette différence. S'ils ne peuvent s'entendre sur leurs réponses, une autre personne (ex. : le superviseur du projet) prendra la décision.
- Si l'équipe de révision décide de poursuivre la considération de la ressource (statut : actif), l'un des vérificateurs remplira l'outil Mesure et information descriptive (MID), et l'autre en fera la revue pour s'assurer que l'outil est clair et complet.
- L'un des vérificateurs est responsable de contrôler la liste de références de la ressource et d'ajouter les indications appropriées au journal de la stratégie de recherche. Ces indications devraient suggérer un accord possible avec les critères d'inclusion et devraient être datées ou publiées après 1985. Ensuite, il faut cocher la case appropriée sur la liste d'achèvement de l'activité (classé dans le dossier de la ressource).

**SECTION I : IDENTIFICATION DES RESSOURCES ET DES ÉVALUATEURS**

<b>Titre de la ressource</b>	Inscrivez le titre et le nom de la ressource		
<b>ID de réf. pour la recherche ou le triage</b>	Inscrivez l'ID du gestionnaire de référence pour la recherche ou le triage qui a été attribué à la ressource	<b>Stratégie de recherche</b>	Inscrivez la stratégie qui a permis de découvrir l'élément (base de données électronique, site Web ciblé, Internet, recommandation, liste de références bibliographiques, dépouillement manuel)
<b>Auteurs de la ressource</b>	Inscrivez le nom des auteurs ou des créateurs de la ressource.	<b>Organisme des auteurs</b>	Inscrivez les affiliations organisationnelles ou institutionnelles des auteurs ou des créateurs de la ressource.
<b>Année de la ressource</b>	Inscrivez la date de publication de la ressource ou la date où la ressource a été affichée sur un site Web. Si ladite date remonte à plus de cinq ans, l'un des évaluateurs dépouillera la documentation pour s'assurer que c'est la dernière version disponible.	<b>Dernière version?</b>	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Si la réponse est OUI, poursuivez.  Si la réponse est NON, <i>répondez OUI à la question 5 de la section II</i> , indiquez l'ID de référence de la dernière version, et <i>choisissez l'option 4 à la section III</i> (Décision : créer un lien vers la source principale; statut : « Supplementary Material »). <i>Remettez le triage d'inclusion à l'état initial</i> avec la dernière version de la ressource.
<b>1<sup>er</sup> évaluateur</b>	Inscrivez le nom du membre du personnel affecté aux projets qui remplit l'outil d'inclusion.	<b>1<sup>re</sup> date d'évaluation</b>	Inscrivez la date où le 1 <sup>er</sup> évaluateur a rempli l'Outil d'inclusion pour la ressource.
<b>2<sup>e</sup> évaluateur</b>	Inscrivez le nom du deuxième membre du personnel affecté aux projets qui remplir l'Outil d'inclusion.	<b>2<sup>e</sup> date d'évaluation</b>	Inscrivez la date où le 2 <sup>e</sup> évaluateur a rempli l'Outil d'inclusion pour la ressource.

**SECTION II : CRITÈRES D'INCLUSION****Q1: La ressource renferme-t-elle une méthode ou un outil, ou les deux?**

Pour que vous puissiez répondre **OUI** à cette question, la ressource doit renfermer une méthode ou un outil, ou les deux (reportez-vous aux définitions ci-après) et devrait être la source principale des données. (Note : certains auteurs peuvent employer les termes méthode et outil de manière interchangeable ou pourraient ne pas utiliser ces termes précis. Voici des exemples d'autres termes qu'ils pourraient employer : *approche, processus, procédure, stratégie, mécanisme, produit, échelle, instrument, liste de contrôle, sondage, ligne directrice* et *guide*.) Dans la section *Éclaircissement*, cochez la case *Détails* appropriée pour indiquer si la ressource renferme une méthode ou un outil, ou les deux. Si la ressource renferme les deux, il faudrait remplir un outil pour les données descriptives et de mesure (DDM) pour chacun d'eux. Utilisez la case *Commentaires* pour inscrire des notes pertinentes.

Si l'évaluateur ne sait pas très bien si la ressource renferme une méthode ou un outil, ou les deux, répondez **PEUT-ÊTRE** à la question, puis discutez avec votre co-évaluateur ou votre superviseur de projet, ou les deux, jusqu'à ce qu'il soit établi définitivement si c'est OUI ou NON.

Si la réponse à la question est **NON**, cochez **S.O.** (sans objet) comme réponse aux questions 2, 3 et 4. Ensuite, passez à la question 5.

**Méthode** : procédure normalisée qui facilite l'accès aux données ou leur utilisation pour le transfert de connaissances et la prise de décisions. Il pourrait s'agir d'une approche ordinaire et systématique ou d'un ensemble d'étapes ou de règles organisées pour exécuter une synthèse, une diffusion, un échange ou une application de connaissances (reportez-vous à Q2 pour connaître la définition de ces termes).

**Outil** : produit normalisé qui facilite l'accès aux données ou leur utilisation pour le transfert de connaissances et la prise de décisions. Il pourrait s'agir d'un instrument, d'un sondage ou d'une liste de contrôle, par exemple, qui sert à influencer ou à exécuter une synthèse, une diffusion, un échange ou une application de connaissances (reportez-vous à Q2 pour connaître la définition de ces termes).

**Q2: S'agit-il de la méthode ou de l'outil utilisé pour le transfert des connaissances (soit, la synthèse, la diffusion, l'échange ou l'application)?**

Pour que vous puissiez répondre **OUI** à cette question, la ressource doit fournir une méthode ou un outil, ou les deux, qui s'inscrit dans la description globale de transfert de connaissances et concerne la synthèse, la diffusion, l'échange ou l'application de connaissances (reportez-vous aux définitions ci-après). La ressource pourra fournir une méthode ou un outil qui aide à planifier (se préparer), exécuter (mener ou mettre en œuvre) ou évaluer (les résultats, les incidences ou les processus) les activités de transfert de connaissances. Certaines ressources entrèrent clairement dans une seule catégorie, alors que d'autres pourraient être indistincts ou sembler entrer dans de multiples catégories. Dans la section Éclaircissement, cochez la ou les cases « Détails » qui correspondent le mieux à la concentration sur le transfert des connaissances. Voici d'autres termes que vous pourriez rencontrer et qui pourraient signaler l'inclusion dans l'une des catégories (connaissances pourrait ou non accompagner le terme) : transfert, application, diffusion, utilisation, mobilisation et fondées sur des données probantes. Dans la case Commentaires, inscrivez les notes pertinentes.

Même si bien des définitions existent en français sur les sites Web, veuillez noter que certaines d'entre elles peuvent avoir été légèrement adaptées à nos

fins.

Si l'évaluateur ne sait pas très bien si la ressource sert à transférer des connaissances, répondez **PEUT-ÊTRE** à la question, puis discutez avec le co-évaluateur ou le superviseur de projet, ou les deux, jusqu'à ce qu'il soit établi définitivement si c'est OUI ou NON.

Si la ressource indique ou que les évaluateurs soupçonnent qu'elle sert à transférer des connaissances, mais qu'elle ne s'inscrit pas clairement dans la synthèse, la diffusion, l'échange ou l'application, l'évaluateur devrait fournir une explication dans la case Commentaires et signaler ladite ressource dans le champ approprié de la base de données Access. Les ressources figurant dans ce champ seront réexaminées lorsque l'on évaluera les méthodes, les outils et les produits du Registre pour influencer les décisions quant à l'inclusion de nouvelles catégories d'activités ou de nouveaux genres de ressources dans les catégories d'activités actuelles.

Si la réponse à la question est **NON**, cochez **S.O.** (sans objet) comme réponse aux questions 3, 4 et 5.

**Transfert des connaissances** : « ... un processus dynamique et itératif qui englobe la synthèse et l'application conforme à l'éthique des connaissances - dans un système complexe d'échanges entre chercheurs et utilisateurs - pour accélérer la concrétisation des avantages de la recherche pour les Canadiens, à savoir une meilleure santé, de meilleurs produits et services et un système de santé renforcé » <http://www.cihr-irsc.gc.ca/f/29418.html> [ajout d'accentuation]

**Synthèse des connaissances** : activité à composantes multiples qui fait intervenir l'établissement d'une question ou d'un problème d'intérêt, de critères pour influencer la sélection d'études, la recherche d'études quantitatives ou qualitatives dans la documentation, l'évaluation critique des études, la combinaison statistique ou thématique des résultats des études, puis la récapitulation des constatations ayant découlé de la synthèse compte tenu des principales questions. Les synthèses servent à évaluer les connaissances actuelles et à donner un point de vue plus global d'un domaine d'intérêt précis. Elles permettent de cerner les lacunes dans les données probantes pour mieux établir les priorités de recherche à venir, et elles peuvent fournir des renseignements pour appuyer la prise de décisions concernant les politiques et les programmes. « ... la mise en contexte et l'intégration des résultats de recherche des études individuelles dans l'ensemble des connaissances sur le sujet. La synthèse doit être reproductible, être transparente dans ses

méthodes et faire appel à des méthodes quantitatives ou qualitatives. Elle peut prendre la forme d'un examen systématique; suivre la méthode élaborée par la Collaboration Cochrane; être le résultat d'une conférence consensuelle ou d'une discussion entre experts et peut faire la synthèse de résultats qualitatifs ou quantitatifs. Les synthèses réalistes, les synthèses narratives, les méta-analyses, les métasynthèses et les directives de pratique sont toutes des formes de synthèses. » <http://www.cihr-irsc.gc.ca/f/29418.html>

**Diffusion des connaissances** : activités qui servent à transmettre ou à distribuer des données d'un groupe ou à un autre. Ce transfert ou cette diffusion des connaissances fait intervenir la définition des receveurs appropriés et l'adaptation à la fois du contenu du message et du sens de la prestation en fonction des publics visés. « La dissémination comprend l'identification de l'auditoire approprié et l'adaptation du message et du moyen de communication à l'auditoire. Les activités de dissémination peuvent comprendre la présentation de résumés et de séances d'information aux intervenants; des séances d'éducation avec les patients, les praticiens ou les responsables des politiques; l'engagement des utilisateurs des connaissances dans l'élaboration et l'exécution des plans de dissémination et de mise en œuvre; la création d'outils et l'engagement des médias. » <http://www.cihr-irsc.gc.ca/f/29418.html>

**Échange des connaissances** : stratégies de collaboration qui font intervenir des réseaux de communication dynamiques, multidirectionnels et interactifs entre les producteurs et les utilisateurs (ou utilisateurs potentiels) des connaissances ou qui en facilitent la création. Ces occasions d'échange actif d'idées, de renseignements et de besoins contribuent à l'augmentation de la sensibilisation et à l'apprentissage mutuel, ce qui peut servir à influencer la prise de décisions sur les politiques, les programmes et la recherche. « L'échange de connaissances est un effort coopératif des chercheurs et des décideurs visant à résoudre des problèmes grâce à des activités de transfert et d'échange. Un bon échange de connaissances implique des interactions entre chercheurs et décideurs et amène chaque partie à développer ses connaissances dans le cadre de la planification, de la production, de la diffusion et de l'application de la recherche (nouvelle ou existante) à la prise de décisions. » [http://www.chsrf.ca/ecus/glossary\\_f.php](http://www.chsrf.ca/ecus/glossary_f.php)

**Application des connaissances** : activités exécutées pour appliquer les connaissances acquises par la synthèse, la diffusion ou l'échange à des cadres ou des situations de pratique. Dans les divers termes employés pour définir ce genre d'activité de transfert des connaissances (p. ex., l'adoption, l'application, l'utilisation, la mobilisation) revient l'idée de faire quelque chose avec détermination avec les données et une insistance sur l'établissement de la manière d'utiliser ou d'appliquer le mieux possible les connaissances dans le contexte local. « ... le processus itératif par lequel la connaissance est mise en pratique. » <http://www.cihr-irsc.gc.ca/f/29418.html>

**Q3: La méthode ou l'outil s'applique-t-il à la santé publique ou pourrait-il y être adapté?**

Pour que vous puissiez répondre **OUI** à cette question, (1) les créateurs ou les auteurs de la ressource doivent énoncer son lien avec le travail ou les travailleurs de la santé publique, ou bien que (2) le lien de la ressource avec le contenu du champ ou ses principaux groupes d'intérêt ou son applicabilité audit contenu ou auxdits groupes semble raisonnable selon l'évaluateur (voyez ci-après les définitions et les termes clés). Dans la section Éclaircissement, les évaluateurs devraient indiquer dans la case Détails laquelle des deux conditions a invité à répondre OUI et fournir les notes pertinentes dans la case Commentaires.

Si l'évaluateur ne sait pas très bien si la ressource s'applique à la santé publique ou pourrait y être adaptée, répondez **PEUT-ÊTRE** à la question, puis discutez avec le co-évaluateur ou le superviseur de projet, ou les deux, jusqu'à ce qu'il soit établi définitivement si c'est OUI ou NON.

Si la réponse à la question est **NON**, cochez **S.O.** (sans objet) comme réponse aux questions 4 et 5.

**Santé publique** : « activité organisée de la société visant à promouvoir, à protéger, à améliorer et, le cas échéant, à rétablir la santé de personnes, de groupes ou de la population entière. Elle est le fruit d'un ensemble de connaissances scientifiques, d'habiletés et de valeurs qui se traduisent par des actions collectives par l'entremise de programmes, de services et d'institutions visant la protection et l'amélioration de la santé de la population. Le terme « santé publique » peut décrire un concept, une institution sociale, un ensemble de disciplines scientifiques et professionnelles et de technologies, ou une pratique. La santé publique constitue à la fois une façon de penser, un ensemble de disciplines, une institution de la société et une forme de pratique. Les secteurs de spécialisation en santé publique ne cessent de croître, de même que les habiletés et les connaissances attendues des praticiens de la santé publique. »

<http://www.phac-aspc.gc.ca/ccph-cesp/glos-r-z-fra.php>

**Enjeux ou domaines d'intérêt pour la santé publique** : la santé publique englobe une foule d'enjeux et d'activités qui comprennent, sans s'y limiter, la dépendance et la consommation d'alcool et de drogues (p. ex., la consommation et l'abus d'alcool, le tabagisme, le jeu), la santé des adultes (p. ex., la santé en voyage et au travail); la santé des hommes (p. ex., le cancer de la prostate, la violence conjugale); la santé des femmes (p. ex., le cancer du sein, la ménopause, l'infertilité); la santé des nourrissons, des enfants et des adolescents; la santé des aînés (p. ex., la violence et la négligence à l'égard des aînés, les chutes); les maladies chroniques (p. ex., les coronaropathies, le diabète, l'obésité); les maladies transmissibles ou infectieuses (p. ex., les intoxications alimentaires, les maladies transmissibles sexuellement, la grippe, le SRAS); les collectivités saines (p. ex., le développement communautaire, les préparatifs d'urgence, la santé des immigrants); la santé dentaire (p. ex., le fluorure, les maladies des gencives); la santé environnementale (p. ex., la pollution de l'air et

de l'eau, les insecticides, les températures extrêmes); la salubrité et l'inspection des aliments (p. ex., E. coli, l'inspection des établissements d'alimentation); la prévention des blessures et la sécurité (p. ex., les sacs gonflables, les sièges d'auto, la noyade); la santé mentale (p. ex., le stress, l'intimidation, la dépression); la nutrition (p. ex., les troubles alimentaires, le poids santé, les suppléments); l'art d'être parent, les nourrissons et les enfants (p. ex., le développement de l'enfant, le soutien familial, le syndrome de mort subite du nourrisson); l'activité physique (p. ex., les loisirs, l'exercice); la santé de la reproduction (p. ex., la grossesse chez les adolescentes, l'allaitement maternel); la santé sexuelle (p. ex., le contrôle des naissances, le comportement sexuel); les déterminants sociaux de la santé (p. ex., l'emploi, le logement, l'alphabétisme, la pauvreté). [Source : outil de recherche par mot clé des articles de recension de donneesprobantes-sante.ca]

**Intervenants ou groupes en santé publique** : « praticien de la santé publique : Synonymes : professionnel de la santé publique, travailleur de la santé publique. Terme générique désignant tout professionnel œuvrant dans un service ou un établissement de santé publique. Ces professionnels peuvent être classés selon une variété de critères, notamment leur profession (infirmière, médecin, nutritionniste, etc.), leur rôle et leur fonction (contact direct ou non avec la population), ou encore leur type d'intervention (sur le terrain ou au niveau administratif). » <http://www.phac-aspc.gc.ca/ccph-cesp/glos-i-p-fra.php>  
Les rôles ou les postes en santé publique incluraient, sans s'y limiter, les médecins hygiénistes, les infirmières et infirmiers hygiénistes, les inspecteurs de la santé publique ou environnementale, les promoteurs de la santé, les gestionnaires ou les superviseurs de programme, les dentistes, les hygiénistes dentaires, les diététistes, les épidémiologistes, les professionnels de la santé au travail, les optométristes, les travailleurs en santé des mères et des enfants, les évaluateurs, les analystes de politiques, les responsables de l'élaboration des politiques et les chercheurs.

**Secteurs connexes** : des méthodes ou des outils pertinents ou adaptables pourront être trouvés, notamment, dans les secteurs de la santé, de l'environnement, de l'éducation, des loisirs, de l'agriculture et des organismes à but non lucratif et dans le secteur privé.

#### **Q4: La méthode ou l'outil est-il offert en anglais? [critère pilote]**

Pour la phase pilote du projet, nous allons suivre des pistes seulement pour les ressources disponibles en anglais (autrement dit, la réponse à cette question est **OUI**). Si la ressource n'est pas offerte en anglais (autrement dit, la réponse à cette question est **NON**), l'évaluateur devrait inscrire dans quelles langues

elle est offerte.

**Q5: Si la réponse à la question 1 est NON, la ressource représente-t-elle de la documentation supplémentaire pour une méthode ou un outil?**

Pour que vous puissiez répondre **OUI** à cette question, la ressource ne serait pas considérée comme une ou la source principale décrivant ou renfermant la méthode ou l'outil, mais elle renfermerait des renseignements importants sur la méthode ou l'outil qui sont susceptibles d'aider à remplir au complet l'Outil pour les données descriptives et de mesure. Dans la colonne Éclaircissement, établissez un lien entre la documentation supplémentaire et la source principale de la méthode ou de l'outil en précisant l'ID de la base de données du gestionnaire de référence pour la recherche et le triage, le cas échéant.

Si la réponse à la question 1 est **OUI**, entrez **S.O.** comme réponse à celle-ci.

SECTION III : DÉCISION OU PROCHAINE ÉTAPE				
Réponses aux questions	Cochez une fois		Décision	Statut
OUI à 1, 2, 3 et 4 S.O. à 5			<b>Suivre la piste</b> Si cette option est choisie, on juge qu'il convient d'inclure la ressource dans le Registre. Les évaluateurs commenceront à remplir l'Outil pour les données descriptives et de mesure relativement à cette ressource.	<b>Actif</b> Dans la base de données Access, le statut de l'élément passe à « <b>Active</b> ».
OUI à 1, 2 et 3 NON à 4 S.O. à 5			<b>En attente : langue</b> Si cette option est choisie, il se peut qu'il soit approprié d'inclure la ressource dans le Registre, mais elle n'est pas offerte en anglais pour le moment. Il faudrait conserver l'élément en dossier. Si l'on finissait par disposer des ressources nécessaires pour la traduction ou quand cela se	<b>Évaluer plus tard</b> Dans la base de données Access, le statut de l'élément passe à « <b>Review Later</b> ».

			produira, il faudrait ou il faudra réévaluer l'élément à l'aide de l'Outil d'inclusion afin de prendre une décision éclairée quant à savoir s'il faut suivre la piste ou arrêter.	
NON ou S.O. à 1, 2 ou 3, ou aux trois questions NON à 5			<b>Arrêter</b>  Si cette option est choisie, on ne juge pas approprié d'inclure la ressource dans le Registre. Aucune autre mesure ne s'impose.	<b>Écarter</b>  L'élément demeure dans la base de données Access, mais son statut passe à « <b>Discard</b> ».
NON ou S.O. à 1, 2 ou 3, ou aux trois questions NON à 5			<b>Créer un lien vers la source principale</b>  Si cette option est choisie, la ressource pourra servir de source supplémentaire de renseignements pour remplir l'Outil pour les données descriptives et de mesure sur la méthode ou l'outil connexe.	<b>Documentation supplémentaire</b>  Dans la base de données Access, le statut de l'élément passe à « <b>Supplementary Material</b> »

**Cochez quand vous avez terminé :**

- Données saisies dans la base de données Access [si un évaluateur remplit une copie papier de l'Outil d'inclusion, cochez la case une fois que les données ont été saisies dans la base de données Access.]